

# COMMUNE DE LA JONCHERE-SAINT-MAURICE

## CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024

**PRÉSENTS** : Jean-Marie HORRY, Gérard DUMONT, Gérard PRUGNAU, Denis MARTINIE, Céline BRUNET, Adeline CLEDAT, Loïc DESIR, Romain LAVILLE, Samuel RIVERAIN, Aurélie TRENTALAUD (arrivée à 20h30), Christophe PALADE (arrivé à 20h40), Sonia GIRARDON (arrivée à 20h45)

**REPRÉSENTÉS** : Marie-Claude SERVAES représentée par Adeline CLEDAT, Vincent SOUMAGNAS représenté par Jean-Marie HORRY

**CONVOCATION DU CONSEIL** : vendredi 4 octobre 2024

**SESSION ORDINAIRE** : ouverte à 20 heures - fermée à 23 heures

**SECRÉTAIRE** : Denis MARTINIE a été élu secrétaire

**PRÉSIDENCE** : Jean-Marie HORRY, maire

**LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL**, transmis avec la convocation précitée. Approbation à l'unanimité.

### I – PRESENTATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

**Samuel Riverain** : Les tableaux paraissent trop petits et peu lisibles...

**Jean-Marie Horry** fera remonter cette information. La voirie et l'assainissement sont des gros postes. Lors des réunions de travail, les tableaux étaient en A3. Le pacte financier et fiscal de la CLECT est accepté par les communes. Seule la commune de Chamborêt s'est abstenue. Le bilan financier sera présenté en fin d'année. Ce sera un outil important pour l'analyse. Les premiers indices mentionnent le fait que des efforts sur le tri des déchets sont à signaler.

**Céline Brunet** : Qu'en sera-t-il des Eco-Points ?

**Jean-Marie Horry** : Ils seront conservés ; un bac supplémentaire pourrait être ajouté et affecté pour les cartons bruns avec plusieurs épaisseurs, et les bacs bleus pour le papier seront peut-être amenés à disparaître sur le long terme. Tous les bacs individuels ont été distribués. Les bacs de regroupement le seront prochainement. Il faudra veiller à sécuriser les bacs en bord de route, notamment pour ceux de la rue de Saint-Léger-la-Montagne et du village du Goutheil.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

### II. EAU POTABLE – TARIFICATION 2025

**Jean-Marie Horry** : Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la compétence « Eau » reviendra à la communauté de communes ELAN. Le premier point d'étape : les communes devront adhérer à un syndicat. ELAN sera représentatif des collectivités. La commune de La Jonchère a une capacité de production de 46 000 m<sup>3</sup> (pour 2023) pour une consommation de 41 000 m<sup>3</sup>. Il y a un intérêt pour notre commune de se rapprocher du même syndicat que les communes environnantes.

**Samuel Riverain** : Le transfert de la compétence s'effectuera au 1<sup>er</sup> janvier 2026. Qui choisira le syndicat ?

**Jean-Marie Horry** : L'idée est de se rapprocher d'un syndicat pour sécuriser l'approvisionnement en eau potable avant le transfert de la compétence. C'est le conseil municipal qui validera le choix proposé. ELAN privilégiera les maires et les élus pour siéger dans les instances des syndicats. Ce seront eux qui porteront les projets d'investissement. La SAUR restera notre prestataire de service jusqu'en 2028. Le rapport d'activités 2023 de la SAUR est disponible en mairie.

**Gérard Dumont** : On devrait améliorer le rendement : 85% de rendement en 2022, 83% de rendement en 2023.

**Jean-Marie Horry** : Il faut rester vigilant sur les fuites et la surveillance du réseau, et participer aux réunions semestrielles de suivi avec la Préfecture et le Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Les budgets fonctionnement et investissement pour notre commune sont excédentaires.

**Samuel Riverain** : Y a-t-il des impayés ? Qu'en est-il du poste de neutralisation ?

**Jean-Marie Horry** : Pour ce qui est des factures impayées, c'est la SAUR qui les gère et leurs montants sont infimes.

Concernant l'éventualité d'une station de neutralisation, l'impact sur le prix de l'eau sera lissé sur plusieurs dizaines d'années. Il s'agit d'un investissement de plus de 1,2M d'euros. Outre cette station, des travaux seront à prévoir sur le réseau des Adoux et du Cheyroux. Quelques rénovations sur les châteaux d'eau seront à réaliser à moyen terme. Dans le cadre de l'étude du transfert de la compétence « Eau » de la commune à ELAN, un cabinet d'étude a été chargé d'analyser l'état de nos réseaux et de nos installations. Nous ne sommes pas inquiets sur l'état global de ceux-ci. Nos réseaux fuyards ont déjà été pris en charge lors des deux précédentes années.

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de se prononcer sur l'évolution de la tarification du service de l'eau. Il rappelle que la compétence « Eau » devrait être transférée à la communauté de communes ELAN au 1<sup>er</sup> janvier 2026 et donne de nombreuses explications sur le rôle à jouer par les communes en amont de ce transfert notamment l'adhésion à un Syndicat des Eaux. Une discussion s'engage sur le bien-fondé ou non d'une augmentation des tarifs. Monsieur le Maire propose le maintien du tarif de l'abonnement (part fixe) à 33 € HT / an et une hausse de 0,05 € HT / m<sup>3</sup> (part communale).

Après délibération, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité des membres présents et représentés, de fixer pour l'année 2025 les tarifs suivants :

- abonnement : 33 € HT par an (sans changement),
- part communale : 0,70 € HT / m<sup>3</sup>.

**Céline Brunet** : Est-ce que le coût sera identique au sein du même syndicat ?

**Jean-Marie Horry** : Le coût sera fonction des travaux. La SAUR s'occupe du fonctionnement du réseau (matériaux, personnel, produits, ...). Les captages et leurs périmètres de protection sont du ressort de la commune. Avant toute décision relative au transfert de la compétence, nous solliciterons les techniciens de la communauté de communes ELAN et de la SAUR.

**Gérard Prugnau** : Par ailleurs, Gérard Prugnau fait remarquer que des macérations sont observées au niveau du plan d'eau. Il y a quelques relents en début de matinée mais ils s'estompent dans la journée.

Afin de résorber les écoulements d'eau qui ont perturbé les écoulements rue du Stade, l'entreprise Halary a réalisé un drainage afin de canaliser les eaux vives : cinq camions de pierres ont été nécessaires à la réalisation de ces travaux.

**Samuel Riverain** : Le bassin de décantation sera-t-il vidé ?

**Jean-Marie Horry** : Il n'y a pas d'utilité de le faire dans l'immédiat.

### III. BUDGET ET ORGANISATION DES FESTIVITES DE FIN D'ANNEE

**Jean-Marie Horry** : Monsieur le Maire évoque l'organisation des festivités de fin d'année. Pour 2023, le coût global pour les cérémonies de Noël et de vœux était de 10 202 euros (environ 100 colis et 60 repas, arbre de Noël de l'école, des enfants du personnel communal et des élus, colis des personnes en EHPAD ou hospitalisés, vœux de la municipalité). Pour le repas des aînés et les colis de Noël, beaucoup de communes ont fait le choix d'une seule prestation. Plusieurs propositions sont débattues selon l'âge, les tarifs et les prestataires comme l'a évoqué la commission vie locale qui s'est réunie le 18 septembre dernier.

**Gérard Dumont** présente les trois scénarii pour savoir comment on peut procéder.

**Samuel Riverain** souligne la convivialité du repas.

**Jean-Marie Horry** : La dotation affectée au colis serait réajustée afin qu'il y ait une équité entre les deux choix. Il est proposé pour les personnes qui choisissent le colis soit un portage à domicile, soit une invitation à venir le retirer lors d'un moment convivial.

**Gérard Dumont** propose de retenir le scénario n°3 d'un repas ou d'un colis pour les personnes de plus de 70 ans soit 140 bénéficiaires. Un courrier sera adressé aux personnes dont la résidence principale est sur la commune afin de connaître leur choix. La date pressentie pour le repas serait le 26 janvier 2025 et celui-ci pourrait s'effectuer dans un restaurant. Le budget estimatif global serait de 5200 euros.

**Aurélie Trentalaud** souligne le fait que le service par les élus est apprécié par les convives.

**Jean-Marie Horry** : Le service des vins et des boissons au restaurant pourrait être effectué par les élus (un élu par table par exemple). Pour le transport sur place, un car municipal pourrait être mis à disposition.

**Jean-Marie Horry** : Concernant l'arbre de Noël de l'école, il est proposé de maintenir la dotation de 14 euros par élève scolarisé. Pour la deuxième année consécutive, c'est un cadeau collectif par classe qui a été retenu.

#### IV. INFORMATIONS DIVERSES

- 1) Remerciements du Secours Populaire Français pour l'attribution de la subvention 2024, l'implication des bénévoles et l'accueil des bénéficiaires les mardis après-midi.
- 2) Distribution des bacs jaunes par la communauté de communes ELAN en début de semaine. Reste à déployer les bacs collectifs.
- 3) La Banque Postale envisage une diminution du nombre de ces Agences mais l'Association des Maires de France est « montée au créneau » et cette décision a été annulée. L'Agence Postale de La Jonchère-Saint-Maurice ne sera pas impactée (très bon ratio de fréquentation : 135% en 2023 / 2022)
- 4) Les cimetières : étude sur la préservation des tombes remarquables ; le cimetière de La Jonchère-Saint-Maurice a été retenu.

**Céline Brunet** : Qu'en est-il du robinet d'eau du bas du nouveau cimetière ?

**Jean-Marie Horry** : Ce robinet est coupé car il n'est pas relié au réseau... Il évoque le fait d'en installer un le long de l'allée et la possibilité d'effectuer ces travaux en régie. Concernant la propreté, la pratique actuelle est pertinente : de nombreuses interventions des cantonniers au mois d'octobre sont prévues.

- 5) Un inventaire du mobilier et des objets remarquables dans l'Eglise Saint-Maurice a été réalisé par M. Boyer de la DRAC. Un certain nombre d'objets mobiliers feront l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques. Pour information, le principal donateur était M. Mignon, Directeur de la Fonderie du Val d'Oste et ex-proprétaire du Château de Walmath.
- 6) Assemblée Générale de l'Association des Maires ruraux à Châlus en présence du Préfet. La pertinence des projets deviendra primordiale. Pour l'instant, il n'y a pas de restriction au niveau de la DETR. La Caserne des Sapeurs-Pompiers de Pierre-Buffière et l'extension de la Maison de Santé Pluridisciplinaire de La Jonchère-Saint-Maurice ont été les seuls bénéficiaires d'une dotation bonifiée.
- 7) Visite après la rentrée de septembre de M<sup>me</sup> Wolf, Inspectrice de l'Education Nationale. La problématique de la baisse des effectifs est abordée (perte de plus de 3400 élèves sur les dernières années en Haute-Vienne) ainsi que la possibilité de fermeture d'une classe (17 CM2 et 19 CM1 quitteraient l'école lors des deux prochaines années et les inscriptions en Petite et Moyenne sections de maternelle sont moindres). La rénovation du bâtiment et notamment de l'isolation est également évoquée. Concernant la réforme des rythmes scolaires, la semaine de 4 jours est dérogatoire mais majoritaire sur le département ; la semaine de 4 jours et demi a été adoptée par la commune de La Jonchère-Saint-Maurice suite à la réforme de ces rythmes en 2014. Il serait souhaitable que le Ministère de l'Education Nationale clarifie sa position pour homogénéiser les rythmes scolaires.
- 8) Rue du Caïffa : les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés ; la réfection de la route est prévue prochainement ; un projet de réfection des trottoirs est à l'étude.
- 9) Rue de l'Ecole : le Département de la Haute-Vienne envisage sa réfection en 2025.
- 10) Départ à la retraite de Lydia Dupic ; Benjamin Furelaud lui a succédé le 1<sup>er</sup> octobre (temps complet commune / SIVOM).
- 11) Invitation à l'assemblée générale de la CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé). Un projet de médico- bus est à l'étude pour le nord du département où il n'y a pas ou plus de médecin référent. M. le Docteur Pierre-Jean Baudot, Président de la CPTS, porte ce projet.
- 12) MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) : premier jet du permis de construire ; mise en place d'un dossier le plus complet possible sur la plateforme informatique. Quelques manques sur les réseaux d'eau de pluie et d'assainissement, ... Les premiers échanges entre le cabinet d'architectes et le bureau d'étude ont eu lieu, notamment pour la mise en place des lots principaux pour les différents corps de métiers.
- 13) Cérémonie pour le dixième anniversaire du mécénat entre la Société Cognac Martell et l'Office National des Forêts (24 septembre). Pour rappel, 200 000 € de dons pour l'arboretum affectés à la plantation de 2500 plants forestiers variés pour apprécier leur adaptation au changement climatique, et à l'aménagement du parking.
- 14) Salon de coiffure. Le bail avec l'ex-locataire a été résilié en mai suite à des impayés pour 3750 €. Une tolérance a été accordée, une prorogation de la jouissance du local a été acceptée jusqu'au 9 août ; le salon a fermé ce jour-là ; l'état des lieux a été effectué le 13 août ; L'ex-locataire doit encore 750 € ; M<sup>me</sup> Florence Margnon a émis le souhait de reprendre le salon de coiffure. Afin de lui permettre d'exercer dans de bonnes conditions administratives et commerciales, tout a été mis en œuvre pour la soutenir dans ces nombreuses et lourdes démarches (contact avec la Chambre des Métiers, avec France Travail, avec la communauté de communes ELAN). La commune a rénové le local pour lui redonner un nouveau look (apport d'une touche nouvelle pour les peintures, pour la rénovation des toilettes et de la salle annexe, changement du sol à effectuer).  
A ce jour, 3534 € ont été engagés par la commune. Un loyer de 270 € environ sera proposé pour la location du salon de coiffure.

- 15) Les brèves de La Jonchère-Saint-Maurice sont présentées par Gérard Dumont et le coût financier est pris en charge par Jean-Marie Horry.
- 16) Gérard Prugnau : La pose de balisettes à chaque extrémité des emplacements de places de parking dans l'avenue de la Gare a été effectuée dans le respect des doléances des riverains et du plan initial.
- 17) Bike park : la Société « ferme des Vignes » Bike-Park (SCIC Single-Tracks) propose une quinzaine de pistes de descente pour les initiés. L'association Single-Tracks est indépendante de la SCIC. L'évolution de l'activité nécessite désormais une gestion plus rigoureuse. Pour mémoire, deux communes disposent de part sociales (Saint-Laurent-les-Eglises et La Jonchère-Saint-Maurice) ainsi que 16 personnes morales. Un audit est en cours de réalisation et sera présenté lors de l'assemblée générale d'associés le samedi 14 octobre. Des conventions de passage existent avec l'ONF et des propriétaires privés sur la plupart des pistes empruntées. Il est envisagé de remanier des secteurs et de concentrer l'activité sur une zone plus centralisée avec un souci de sécurisation des pistes. Une vigilance plus particulière doit être apportée pour la sécurisation du site et la cohabitation avec tous les utilisateurs (randonneurs, traileurs, chasseurs, ...).  
Un des atouts du Bike-Park est son ouverture au public toute l'année. De plus, il est très prisé par les vététistes spécialisés et il accueille notamment des moniteurs diplômés d'Etat de Creuse Oxygène qui viennent pour des formations. Des possibilités de diversification sont étudiées telles que l'accès aux personnes handicapées, la mise à disposition de trottinettes, de skates board, l'aménagement de l'ancienne stabulation de la ferme en skate parc, la rénovation du pump track, etc.  
L'activité du Bike-Park s'inscrit dans le projet sport nature que la communauté de communes ELAN porte. Il conviendra de se rapprocher de celle-ci pour étudier la possibilité d'une implication comme cela a été réalisé entre la communauté de communes ELAN et le site de VTT de Vaulry.